



Une mutuelle pour tous

Publié le 09/02/2015 à 06h00 par S.D.

L'assemblée générale du Conseil des sages, mercredi après-midi, a été consacré à la présentation de la mutuelle municipale par Sandrine Juhel, de l'association ACTIOM (Actions de mutualisation en vue de l'amélioration du pouvoir d'achat). Aspects légaux, grands principes et questions-réponses ont permis aux membres du conseil de se faire une idée précise de ce nouveau service.

La première population visée par cette démarche est celle des aînés ruraux pour qui l'absence de mutuelle est un réel problème, suivie de celle des jeunes et des familles qui n'ont pas accès à une mutuelle professionnelle. Grignols est la première commune du Bazadais à s'être inscrite au dispositif Ma commune ma santé. Pour qui ? Pour tous les Grignolais, qu'ils aient ou non une mutuelle. La convention est signée entre la mairie (via le Centre communal d'action sociale qui montera les dossiers) et l'association. Dans un premier temps, il s'agit surtout de s'adresser à ceux qui ne bénéficient pas de mutuelle. Les autres assurés, qui veulent vérifier si l'adéquation prix/services de leur mutuelle est profitable, étudieront leur cas avec Florence Héraud (CCAS) avant l'échéance de leur contrat, vers le mois de septembre pour la majorité d'entre eux.

Offres particulières

Deux assureurs ont été retenus, sur la base de l'intérêt de leur offre. Il restera à chacun de choisir celle des offres qui correspond le mieux à son cas. L'une des assurances propose une allocation obsèques ; l'autre permet de moduler les risques de chacun des assurés du foyer : ainsi un jeune n'aura pas les mêmes besoins en optique/audition qu'une personne âgée.

Chez les deux assureurs, la proposition est modulée en trois types de contrats : l'économique qui couvre les besoins minimums (hospitalisation et pourcentage minimum des frais), la sécurité et le confort pour lesquelles les pourcentages de couverture par rapport au remboursement de la Sécurité Sociale augmentent...

La première permanence aura lieu lundi 16 février à partir de 9 h 30, au bureau du CCAS. Renseignement auprès de Florence au 05 56 65 05 16 le matin, du lundi au jeudi.

S.D.